

# GUIDE DE RÉDACTION DES RÉOLUTIONS

Voici les éléments à prendre en compte pour la rédaction de vos résolutions.

## Le titre :

Il doit permettre de saisir rapidement quel est le sujet touché. Il doit aller droit au but.

## Le texte de la résolution :

La résolution doit comporter un maximum de 200 mots. Le texte doit démontrer pourquoi la résolution est souhaitable et ce qu'elle apporte concrètement.

La résolution commence par établir l'objectif de celle-ci par la formulation « **Le SCFP-Québec doit...** ». Elle doit établir, par exemple, ce qu'il manque aux pratiques actuelles de notre organisation ou quels changements elle suggère à la législation actuelle de la province ou du pays. La résolution peut aussi s'en tenir à une déclaration de principe vis-à-vis un enjeu de société.

Le raisonnement est composé des différents « **parce que** ». Ils doivent avoir un lien direct avec ce qui est proposé, ils doivent donc être complémentaires dans l'argumentaire appuyant la résolution. Ils peuvent à la fois faire la démonstration d'un problème et/ou souligner des éléments de la solution au problème soulevé. Ces différents paragraphes se terminent par un point-virgule ( ; ).

Il est important que votre résolution amène une proposition qui soit cohérente avec les valeurs et les principes syndicaux.

## La signature :

Elle permet d'identifier la, ou les, section-s locale-s qui présente-nt la résolution.

Le diagramme illustre la structure d'une résolution avec des annotations. À gauche, un modèle de résolution est présenté avec le logo SCFP (Syndicat canadien de la fonction publique) en haut à gauche. Le contenu de la résolution est structuré comme suit :

- RÉSOLUTION POUR LANGAGE CLAIR** (Titre)
- LE SCFP-QUÉBEC DOIT :**
  - 1. Inviter tous les organismes détenant une charte à utiliser le format recommandé pour les résolutions.
  - 2. Inviter tous les organismes détenant une charte à limiter leurs résolutions à 200 mots ou moins.(Cette section précise la décision qu'on demande au congrès de prendre)
- PARCE QUE :**
  - Le congrès se déroule plus efficacement lorsque les résolutions sont rédigées et formatées correctement;
  - Le Comité des résolutions doit avoir les signatures voulues pour savoir que la résolution vient d'un organisme détenant une charte;
  - Le SCFP doit traduire, imprimer et traiter plus de 300 résolutions.(Cette section énonce les raisons)
- PRÉSENTÉE PAR LA SECTION LOCALE 7777 DU SCFP** (Organisation)
- J.-A. Tremblay, présidente** (Signature(s) des personnes présentant la résolution)
- P.-T. Côté, secrétaire** (Signature(s) des personnes présentant la résolution)